

# THE INSIDE TRACK

## INFORMATIONS CONCISES SUR LA PROCHAINE SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Inside Track HRC46:  
la 46ème session ordinaire du Conseil des droits de l'homme

Du lundi 22 février au mardi 23 mars 2021 (session d'une durée de 5 semaines)  
Salle des Assemblées, Palais des Nations



PERMANENT MISSION OF THE REPUBLIC OF SINGAPORE  
UNITED NATIONS | GENEVA



UNIVERSAL RIGHTS GROUP



*Photo du Bureau du Conseil des droits de l'homme 2021 après l'élection du président du CDH le 15 janvier 2021. De gauche à droite S.E. Monique van Daalen (Vice-Présidente - WEOG), S.E. Nazhat Khan (Président - APG), S.E. Ali Mahmoud (Vice-Président - AG), et S.E. Keva Bain (Vice-Président - GRULAC). S.E. Yuri Sterk (Vice-président - EEG) ne figure pas sur cette photo.*

## EN BREF

■ Plus de **120 hauts-dignitaires et officiels** officiels présenteront leurs déclarations par message vidéo préenregistré lors du CDH46. Des déclarations seront notamment présentées par: S.E. M. Shavkat Mirziyoyev, Président de la République d'Ouzbékistan, S.E. M. Iván Duque Márquez, Président de la Colombie, S.E. M. M. Gitanas Nauseda, Président de la Lituanie, S.E. M. Mohammad Ashraf Ghani, Président de la République Islamique d'Afghanistan, S.E. Andrzej Duda, Président de la Pologne, S. E. M. Nicolás Maduro Moros, Président de la République bolivarienne du Venezuela, S.E. M. Mohamed Irfaan Ali, Président de la République coopérative du Guyana, S.E. M. Abdalla Adam Hamdok, Premier ministre du Soudan, S.E. Mme Sanna Marin, Premier ministre de la Finlande, S.E. M. Josaia Voroke Bainimarama, Premier ministre et ministre des affaires iTaukei, de l'industrie sucrière et des affaires étrangères de la République des Fidji, S.E. M. Aureilu Ciocoi, Premier ministre et ministre des affaires étrangères par intérim de la République de Moldavie. Jusqu'ici, il est prévu qu'un total de sept chefs ou chefs d'État adjoints, 11 chefs ou chefs de gouvernement adjoints et 98 ministres ou vice-ministres s'adresseront lors de la session. Le Secrétaire général des Nations unies, S.E. M. Antonio Guterres, prononcera également un discours.

■ Le 25 février, S.E. Mme Michelle Bachelet, Haut-Commissaire pour les droits humains, présentera **un compte-rendu oral sur la situation des droits humains dans le monde**. Ce compte-rendu servira de base au débat interactif prévu le 25 février avec le Haut-Commissariat.

■ Au cours de la session, le Conseil examinera différents rapports portant sur la situation des droits humains dans plusieurs **pays spécifiques**, notamment en Afghanistan, Biélorussie, Colombie, Chypre, République populaire démocratique de Corée, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Territoires palestiniens occupés, Golan Syrien occupé et Sri Lanka. Des **déclarations orales** seront présentées et couvriront les situations de la République Démocratique du Congo, de l'Érythrée, du Guatemala, du Honduras, d'Ukraine et du Venezuela (République bolivarienne du Venezuela).

■ Le Conseil examinera également les rapports de la Haut-Commissaire et du Secrétaire Général sur un certain nombre de **questions thématiques**, notamment:

- les effets de la pandémie de COVID-19 sur les droits de l'homme;
- la question de la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels partout dans le monde;
- relation entre la réalisation du droit au travail et la jouissance des droits de l'homme des personnes handicapées;
- la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- les droits des personnes handicapées;
- les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques;
- personnes disparues;
- les droits de l'homme et le changement climatique;

- la promotion et la protection des droits de l'homme et la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable; et
- la lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation et la discrimination, la violence et l'incitation à la violence contre des personnes sur la base de leur religion ou croyance.

■ Le Conseil devrait considérer les rapports de, et organisera des dialogues interactifs avec **19 procédures spéciales** (cinq spécifiques à un pays et 14 thématiques), dont les mandats suivants: sur les droits des personnes handicapées, sur l'environnement, sur le droit à un logement convenable, sur le droit à l'alimentation, sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, sur la liberté de religion ou de conviction, sur la dette extérieure, sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants, sur les droits des personnes atteintes d'albinisme, dans le domaine des droits culturels, sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme, sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, sur le droit à la vie privée, sur les questions relatives aux minorités, sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, en l'Érythrée, en Iran (République Islamique d'Iran), au Mali et au Myanmar.

■ En outre, le Conseil tiendra également des dialogues interactifs avec un certain nombre de **mécanismes d'enquête**, notamment le groupe d'éminents experts sur le Yémen, la commission d'enquête sur le Burundi, la commission sur les droits de l'homme au Soudan du Sud, la mission d'enquête indépendante sur le Venezuela et la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne. Conformément au document **HRC/PRST/OS/13/1**, tous les dialogues interactifs seront individuels.

■ Le Conseil devrait adopter environ 30 projets de résolutions et autres textes. La date limite de dépôt des projets de résolution a été fixée au **11 mars à 13 heures**. En outre, il devrait nommer **six nouveaux titulaires de mandats**: le rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires, le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Cambodge, deux membres du mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones (membres section Afrique et Amérique du Nord), un membre du groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine (membre section Afrique) et un membre du groupe de travail d'experts sur la détention arbitraire (membre section Asie-Pacifique). Plus d'information sur le processus de nomination et les candidats peuvent être trouvées **ici**<sup>1</sup>.

Pour obtenir la version intégrale du programme de travail pour la 46<sup>ème</sup> session, cliquer **ici**<sup>2</sup>.

---

1 <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/SP/Pages/HRC46.aspx>

2 <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session46/Pages/46RegularSession.aspx>

# IMPACT DES MESURES SPÉCIALES POUR COMBATTRE LA PANDÉMIE DE COVID-19 LORS DU CDH

Compte tenu de la pandémie actuelle de COVID-19, des modalités extraordinaires similaires à celles utilisées lors des 36ème et 37ème sessions du groupe de travail de l'EPU seront maintenues, tout en respectant l'Accord sur la "Mise en place des institutions du Conseil des droits de l'Homme" (A/HRC/RES/5/1) ainsi que les évaluations sanitaires et annonces faites par le Conseil Fédéral suisse concernant la prévention de la propagation du COVID-19. Ces mesures seront réexaminées si et quand les mesures imposées par le gouvernement Suisse sont modifiées.

Celles-ci comprennent:

- Compte tenu des nouvelles restrictions sanitaires imposées par le gouvernement Suisse, le Conseil devra mener à bien **ses travaux virtuellement** (à l'aide de plateformes digitales) au moins jusqu'au 28 février 2021, et doit être prêt à mener l'intégralité de la session digitalement si nécessaire.
- Tous les participants à la 46ème session doivent être **accrédités via INDICO<sup>3</sup>**. Même si l'accès aux locaux des Nations Unies à Genève seront restreints, tous les délégués doivent s'enregistrer via INDICO afin de participer à la 46ème session et de pouvoir transmettre leurs messages vidéo. Lors de leur demande d'accréditation, les délégués sont priés d'indiquer s'ils possèdent déjà une carte d'identification temporaire ou annuelle aux Nations Unies, et, le cas échéant, de télécharger (dans le champ correspondant de la plate-forme INDICO) une photo de cette carte. Il est obligatoire, pour tous les participants, de fournir un numéro de téléphone valide. Tous les participants doivent obligatoirement fournir un numéro de téléphone valide.

- La 46ème session du Conseil se tiendra dans la Salle des Assemblées. Toutefois, **le nombre de personnes autorisées dans la Salle ne peut excéder cinq personnes.**

- Les titulaires de mandats au titre de procédures spéciales, les membres des différents mécanismes d'investigation et les panélistes participeront par le biais d'appels vidéos et de messages vidéo préenregistrés. Les États sont vivement encouragés à favoriser l'envoi de **messages vidéo préenregistrés**. Les messages vidéo devront être téléchargés via le système d'inscription en ligne (<http://spreg.ohchr.org/>), et la date limite de téléchargement des déclarations vidéo est fixée à au moins 2 heures avant le débat pour lequel elles sont soumises. Dans le cas où des messages préenregistrés ne sont pas possibles, les États peuvent alternativement **transmettre des messages directement via Zoom**. Seuls les États qui se voient dans l'incapacité de diffuser des messages préenregistrés ou d'utiliser la plateforme Zoom peuvent exceptionnellement les présenter dans la salle de l'Assemblée, tant que la limite de cinq personnes est respectée.

- Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des limites imposées par le pays hôte, les **ONG** dotées du statut consultatif auprès d'ECOSOC (dont les délégations sont actives à Genève) **devront diffuser leurs déclarations par le biais de vidéos pour tous les débats, y compris les débats généraux (avec une limite de trois débats généraux)**. Les messages vidéo devront être téléchargés directement par le biais du système d'inscription en ligne (<http://ngoreg.ohchr.org/>). La date limite de téléchargement des messages vidéo est fixée à 18h le jour précédant le débat pour lequel ils sont prévus.

- Les délégués qui souhaitent **soulever des points peuvent avertir le Secrétariat via le section chat de la réunion Zoom ou via le service hotline (079 421 99 48)**. La présidence suspendra ainsi le débat et donnera la parole, via la plateforme Zoom, à la délégation en question.
- Les délégués souhaitant exercer leur **droit de réponse** à distance peuvent le faire en envoyant une demande à [hrclistofspeakers@ohchr.org](mailto:hrclistofspeakers@ohchr.org). Cinq minutes avant d'exercer leur droit de réponse, ils recevront une invitation à un **appel vidéo**. Le Secrétariat testera la connexion et s'assurant que le son et la vidéo fonctionnent. Le délégué pourra suivre ce qui se passe dans la Salles des Assemblées sur la plateforme, entendre lorsque la parole lui sera donnée et ainsi commencer son intervention.
- Lors de l'**enregistrement aux panels de discussions**, les États sont priés de classer les panels par ordre de priorité, et d'attribuer des créneaux de parole tenant compte de ces priorités. Si le nombre d'États indiquant la plus haute priorité pour un panel de discussion spécifique dépasse le nombre maximum de créneaux de parole disponibles, les créneaux seront attribués selon le principe du "premier arrivé, premier servi".
- En conformité avec l'Accord sur la "Mise en place des institutions du Conseil des droits de l'Homme", **chaque résolution et/ou décision devra faire l'objet d'au moins une consultation informelle ouverte** avant que le Conseil ne l'examine pour statuer.
- Comme le Bureau du CDH l'a répété, les principaux auteurs de projets de résolution sont encouragés à **organiser des réunions informelles virtuelles ou à mener des consultations par écrit**. Les délégations peuvent écrire à l'équipe de soutien aux vidéoconférences des Nations Unies à Genève ([videoconferences@un.org](mailto:videoconferences@un.org)) afin d'obtenir de l'aide pour mettre en place une participation virtuelle via la plateforme WebEx. Un processus similaire est utilisé pour organiser des consultations hybrides informelles lors du HRC45. Si des consultations informelles sont organisées virtuellement, les groupes de base doivent en informer le secrétariat du CDH afin que la réunion soit incluse dans l'application en ligne "Sched".
- Le Bureau du CDH est saisi de la question du **processus de vote**. Le Secrétariat examine et teste différentes alternatives, dans le cas où les limitation sanitaires actuelles ne permettant pas la participation en personne se poursuivraient jusqu'au 23 mars.
- Les évènements parallèles ne pourront pas se dérouler à l'intérieur du Palais des Nations lors du CDH46. Toutefois, les **événements virtuels parallèles** peuvent être répertoriés sur l'Extranet à des fins informatives.



Réunion du Conseil des droits de l'homme dans la salle de l'Assemblée.

# MESURES VISANT À AIDER LES PETITES DÉLÉGATIONS DURANT LE CDH

Le Bureau d'assistance du CDH pour les PEID et les PMA vise à, virtuellement, faciliter la compréhension des sujets abordés lors du CDH et renforcer la participation des délégations de petits États pendant la session. Le Bureau d'assistance peut être joint avant et après la session par courriel ([HRCdesksmallPM@ohchr.org](mailto:HRCdesksmallPM@ohchr.org)) ou par téléphone/WhatsApp au [+41 \(0\)79 500 00 32](tel:+41795000032). Le Secrétariat du Fonds d'affectation spécial pour l'assistance technique à l'appui de la participation des PMA et PEID aux travaux du Conseil des droits de l'Homme est également disponible pour des consultations en ligne sur demande.

L'utilisation de l'outil en ligne 'E-Delegate' est maintenue afin de faciliter le travail des délégations lors du CDH. Cet outil permettra notamment aux délégations de diffuser, soumettre et parrainer des résolutions. Il est accessible à ce [lien](#)<sup>4</sup>.

Les délégués pourront continuer à se servir de l'application [CDH46 Sched](#) pour personnaliser et synchroniser leurs calendriers. CDH46 Sched fournit des détails sur les sessions en plénière et les événements prévus en parallèle de la session du CDH. Veuillez noter que les détails des réunions peuvent être sujets à changement et seront mis à jour quotidiennement.

---

4 <https://delegate.un.int/dgacm/delegate.nsf/xaOpenPortal.xsp>

## LES RÉUNIONS DÉBATS

La 46<sup>ème</sup> session verra se tenir six panels de discussion sur les thèmes suivants:

- Panel de discussion annuel sur le processus d'intégration des droits de l'homme – État de la lutte contre le racisme et la discrimination, 20 ans après l'adoption de la Déclaration Durban et du Plan d'Action, et conséquences de la pandémie de coronavirus (COVID-19) sur ces efforts (22 février)
- Panel de discussion bisannuel sur la question de la peine de mort – Violations de droits de l'homme liées au recours à la peine de mort, notamment en ce qui concerne l'effet dissuasif la peine de mort sur le taux de criminalité (23 février)
- Réunion sur le rôle de la lutte contre la pauvreté dans la promotion et la protection des droits de l'homme (26 février)
- Réunion annuelle sur les droits de l'enfant – Les droits de l'enfant et les Objectifs de Développement Durable (1er mars)
- Débat interactif annuel sur les droits des personnes handicapées – Participation dans le milieu sportif, au sens de l'article 30 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (5 mars)
- Débat sur l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale pour les personnes d'ascendance africaine - Célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (12 mars)

Les documents de réflexion issus de ces réunions et débats seront disponibles [ici](#)<sup>5</sup>.

## WHAT'S IN PRINT?

Pendant le CDHR46, les États examineront 86 rapports préparés par différents mécanismes liés au Conseil, notamment par le Secrétaire Général, la Haute Commissaire, les différents Groupes de travail et/ou les titulaires de mandats au titre de procédures spéciales.

Ces rapports de l'ONU, mandatés par le Conseil via des résolutions précédentes, seront disponible [ici](#)<sup>6</sup>.

5 <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session46/Pages/46RegularSession.aspx>

6 <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session46/Pages/ListReports.aspx>

# 'NOMBRE L' – PROJETS DE RÉSOLUTIONS ET AUTRES TEXTES DU CDH46<sup>7</sup>

Les projets de résolutions et les textes présentés ci-dessous devraient être soumis au CDH46, sur la base des annonces faites lors de la réunion organisationnelle du CDH46, le calendrier volontaire des initiatives régulières et les initiatives récurrentes de l'année précédente (CDH 43). Avant d'être adoptés par le conseil, ces textes feront l'objet d'au moins une série de consultations informelles ouvertes les délégations intéressées.

## RÉSOLUTIONS PORTANT SUR LA SITUATION D'UN PAYS SPÉCIFIQUE

(\* = initiative formellement annoncée pendant la réunion organisationnelle du CDH46)

Objet de la résolution	Parrain(s) principal(aux) <sup>8</sup>	Point prévu à l'ordre du jour	Historique du vote <sup>9</sup>
Faire en sorte que les responsabilités soient établies et que justice soit faite pour toutes les violations du droit international dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est*	Pakistan (OCI)	2	Vote (22-8-17)
Favoriser la réconciliation et l'établissement des responsabilités et promouvoir les droits de l'homme à Sri Lanka*	Canada, Allemagne, Monténégro, Macédoine du Nord, Royaume-Uni	2	Consensus
Promotion et protection des droits de l'homme au Nicaragua	Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Paraguay, Pérou	2	Vote (24-4-19)
Situation des droits de l'homme au Myanmar*	Portugal (UE)	4	Vote (37-2-8)
Situation des droits de l'homme au Soudan du Sud*	Albanie, Norvège, Royaume-Uni	4	Consensus

7 Une fois soumis au Conseil, les projets de résolutions (et autres textes) se voient attribuer un 'nombre L'.

8 Basé sur les principaux auteurs de résolutions précédentes.

9 Les résultats du vote lors de la dernière adoption de la résolution par le Conseil. Les résultats du vote sont représentés par (OUI - NON - ABSTENTION)

Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne*	France, Allemagne, Italie, Jordanie, Koweït, Pays-Bas, Qatar, Turquie, Royaume-Uni	4	Vote (27-1-19)
Situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran*	Islande, Macédoine du Nord, Moldavie, Suède, Royaume-Uni	4	Vote (22-8-15)
Situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée*	Portugal (UE)	4	Consensus
Colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé*	Pakistan (OCI)	7	Vote (36-2-9)
Droits de l'homme dans le Golan syrien occupé*	Pakistan (OCI)	7	Vote (26-17-4)
Droit du peuple palestinien à l'autodétermination*	Pakistan (OCI)	7	Vote (43-2-2)
Situation des droits de l'homme dans le Territoire palestinien occupé, notamment à Jérusalem-Est*	Pakistan (OCI)	7	Vote (42-2-3)
Assistance technique et renforcement des capacités aux fins de l'amélioration de la situation des droits de l'homme en Libye	Cameroun (Groupe Afrique)	10	Consensus
Assistance technique et renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme au Mali*	Cameroun (Groupe Afrique)	10	Consensus
Coopération avec la Géorgie*	Géorgie	10	Vote (20-2-24)

# RÉSOLUTIONS THÉMATIQUES

(\* = initiative formellement annoncée pendant la réunion organisationnelle du CDH46)

Objet de la résolution	Parrain(s) principal(aux) <sup>10</sup>	Point prévu à l'ordre du jour	Périodicité <sup>11</sup>	Historique du vote <sup>12</sup>
Droits de l'homme, démocratie et état de droit*	Maroc, Norvège, Pérou, République de Corée, Roumanie, Tunisie	3	Biannuel	Consensus
Droits de l'homme et environnement*	Costa Rica, Maldives, Maroc, Slovénie, Suisse	3	Biannuel	Consensus
Garantie du droit à la santé par un accès équitable et universel aux vaccins en réponse aux pandémies et autres urgences sanitaires*	Équateur	3	Nouveau	N/A
Liberté de religion ou de croyance*	Portugal (UE)	3	Annuel	Consensus

10 Basé sur les principaux auteurs de résolutions précédentes.

11 Basé sur le calendrier volontaire des résolutions thématiques.

12 Les résultats du vote lors de la dernière adoption de la résolution par le Conseil. Les résultats du vote sont représentés par (OUI - NON - ABSTENTION)

Le droit à l'alimentation*	Cuba	3	Annuel	Consensus
Le droit à la vie privée à l'ère du numérique*	Autriche, Brésil, Allemagne, Liechtenstein, Mexique	3	Biannuel	Consensus
Les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels*	Cuba	3	Annuel	Vote (26-15-6)
Les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme*	Azerbaïdjan (MNA, hors Colombie et Honduras)	3	Annuel	Vote (25-16-6)
Les effets négatifs du non-rapatriement des fonds d'origine illicite dans les pays d'origine sur la jouissance des droits de l'homme et l'importance d'une amélioration de la coopération internationale*	Cameroun (Groupe Afrique)	3	Biannuel	Vote (31-2-14)
Mandat de l'Expert indépendant sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme	Cameroun (Groupe Afrique)	3	Biannuel	Consensus

Promotion de la jouissance des droits culturels pour tous et du respect de la diversité culturelle*	Cuba	3	Annuel	Consensus
Promotion d'une coopération mutuellement avantageuse dans le domaine des droits de l'homme*	Chine	3	Annuel	Vote (23-16-8)
Question de la réalisation, dans tous les pays, des droits économiques, sociaux et culturels*	Portugal	3	Annuel	Consensus
Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*	Danemark	3	Triennal	Consensus
Lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discrimination, l'incitation à la violence et la violence visant certaines personnes en raison de leur religion ou de leurs convictions*	Pakistan (OCI)	9	Annuel	Consensus

# LES MÉCANISMES DU CONSEIL

## PROCÉDURES SPÉCIALES

14 procédures spéciales thématiques (ex. titulaires de mandats au titre de procédures spéciales et experts indépendants) présenteront leurs rapports du CDH46. De plus, cinq procédures spéciales portant sur la situation d'un pays spécifique présenteront leurs rapports/des comptes rendus spéciaux sur la situation des droits de l'homme dans des pays couverts par leurs mandats. Le 12 mars, Prof. Anita Ramasatry, Présidente du Comité de Coordination présentera le rapport annuel des procédures spéciales du Conseil.

## MANDATS AYANT POUR OBJET LA SITUATION D'UN PAYS SPÉCIFIQUE

Mandat	Présentation du rapport/compte-rendu oral et dialogue interactif <sup>f3</sup>
Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée	24 février
Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran	9 mars
Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée	9 – 10 mars
Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar	11 mars
Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali	19 mars

## MANDATS THÉMATIQUES

Mandat	Présentation du rapport/ compte rendu oral	Rapport de mission dans le pays
Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation	26 février	
Rapporteur spécial sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants	1 mars	Gambie
Experte indépendante sur la dette extérieure	2 mars	
Rapporteur spécial dans le domaine des droits culturels	2 mars	Tuvalu
Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction	2 mars	
Expert Independent sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme	3 mars	Brésil

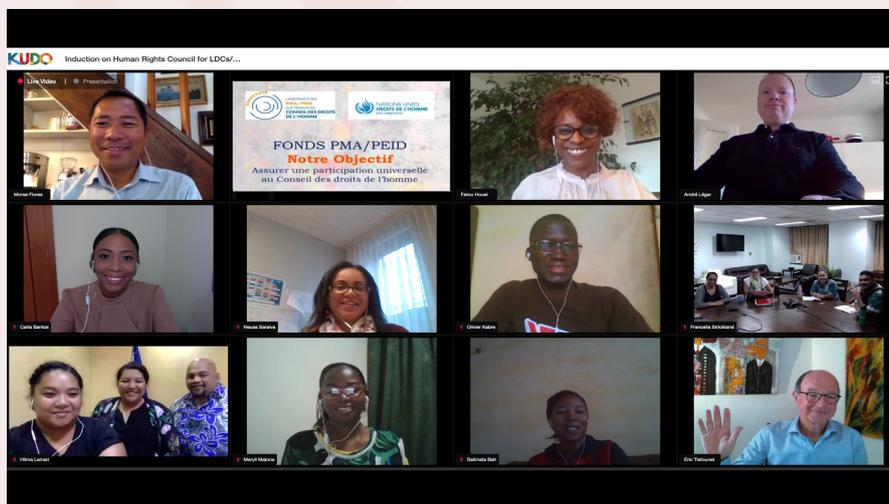
Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme	3 mars	Pérou
Rapporteur spécial sur les droits des personnes handicapées	3 mars	
Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement	3 – 4 mars	
Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme	4 mars	
Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	4 mars	Maldives
Rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable	5 mars	New Zealand
Rapporteur spécial sur le droit à la vie privée	5 mars	Allemagne Argentine États-Unis d'Amérique France République de Corée du Sud Royaume-Uni
Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités	15 mars	Kirghizistan

# FOND D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE À L'APPUI DE LA PARTICIPATION DES PMA ET PIED AUX TRAVAUX DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

En amont de la CDH46, le **Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique volontaire destiné à soutenir la participation des PMA et des PEID aux travaux du Conseil** a organisé des sessions de formation pour les officiels gouvernementaux conformément au mandat du Conseil. Les 15 et 16 février 2021, le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale a organisé deux cours d'initiation virtuels sur le Conseil des droits de l'homme, en prévision de la 46e session. L'objectif principal de ce cours d'introduction virtuel, le premier du genre depuis la création du Fonds d'affectation spéciale en 2012, était de s'assurer que les délégués des PMA/PEID, en particulier ceux qui n'ont pas de mission permanente à Genève, reçoivent en temps utile des informations sur la façon dont ils peuvent s'engager auprès du Conseil.

Plus de 65 officiels de 26 PMA/PEID ont participé à ces séances d'initiation (d'une durée de 3 heures). La majorité des participants étaient basés dans différentes capitales, notamment en Afrique (14 pays), en Asie-Pacifique (8 pays) et dans les Caraïbes (4 pays). Ces séances d'introduction ont été menées avec succès via la plateforme Kudo et gérées par le CIC (Centre international de calcul), avec une interprétation simultanée en anglais et en français. Selon les sondages réalisés à la fin de chaque session, 90 % des participants ont indiqué que l'initiation avait répondu à leurs attentes ou les avait dépassées.

À la lumière de cette expérience positive visant à garantir que personne ne soit laissé pour compte, le Fonds d'affectation spéciale organisera d'autres cours d'initiation virtuels similaires à l'avenir.



# EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

**LES RAPPORTS FINAUX DE L'EPU  
DE 14 ÉTATS SERONT EXAMINÉS  
POUR ADOPTION PAR LE CONSEIL  
LORS DE LA CDH46  
(PRÉVUE DU 15 AU 17 MARS).**

ANDORRE, BIÉLORUSSIE,  
BULGARIE\*, CROATIE, ÉTATS-UNIS,  
HONDURAS, JAMAÏQUE, LIBERIA,  
LIBYE\*, MALAWI\*, MALDIVES, ILES  
MARSHALL\*, MONGOLIE, PANAMA

\*Council Members

## THÈMES LES PLUS FRÉQUENTS DU CDH46\*



\*basé sur toutes les résolutions annoncées, les événements parallèles, les dialogues interactifs, les panels et les rapports



PERMANENT MISSION OF THE REPUBLIC OF SINGAPORE  
UNITED NATIONS | GENEVA

---



UNIVERSAL RIGHTS GROUP

The content of this document does not represent the official position of the Permanent Mission of Singapore

---